

PIVOTREE INC.

Premier appel public à l'épargne d'actions ordinaires Environ ~~35~~60 millions de dollars Le ~~623~~623 octobre 2020

~~Une version modifiée du~~Un prospectus ~~provisoire datée~~définif daté du ~~623~~623 octobre 2020 contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été ~~déposée~~déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province du Canada, ~~sauf le Québec~~ (le « prospectus »). Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le prospectus. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Un exemplaire du prospectus et de ses modifications doit être transmis avec le présent document.

~~Le prospectus est susceptible d'être complété. Aucune souscription ou offre d'achat de titres ne peut être acceptée avant le visa du prospectus définitif.~~

Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus, ~~le prospectus définitif~~ et toutes ~~leurs~~ses modifications pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres décrits dans le prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être offerts que par des personnes dûment inscrites. Les titres de la Société (au sens donné à ce terme ci-dessous) n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, telle qu'elle peut être modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières étatique et ne peuvent pas être offerts, vendus ou remis aux États-Unis ou à une personne des États-Unis (au sens donné à ce terme dans le Regulation S pris en application de la Loi de 1933) ou pour le compte ou au bénéfice d'une telle personne, sauf conformément aux exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou à une dispense de ces lois. Le prospectus et le présent document ne constituent pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres offerts par les présentes aux États-Unis.

Les termes clés qui sont utilisés dans les présentes sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus. Dans le présent document, le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent le dollar canadien.

Émetteur :	Pivotree Inc. (« Pivotree » ou la « Société »)
Placement :	De 4 670 000 à 5 385 000 <u>7 059 000</u> actions
Taille du placement :	Environ 35 <u>60</u> millions de dollars (environ 40,369 <u>60</u> millions de dollars
si	l'option de surallocation est exercée intégralement).
Prix d'offre :	Dans une fourchette de 6,50 \$ à 7,50 <u>8,50</u> \$ par action (le « prix d'offre »).
Option de surallocation :	La Société a attribué aux preneurs fermes une option qu'ils pourront exercer, en totalité ou en partie, à tout moment dans les 30 jours suivant la date de clôture afin d'acquérir, au prix d'offre, une tranche supplémentaire maximale d'actions offertes correspondant à 15 % du nombre total d'actions offertes aux termes du prospectus, et ce, uniquement aux fins de couverture des surallocations éventuelles et de stabilisation du marché.
Actions en circulation :	À la réalisation du placement, et dans l'hypothèse où l'option de surallocation n'aura pas été exercée, 7-23,6 millions d' <u>23,6 millions d'</u> actions seront émises et en circulation, compte non tenu de la dilution (7-25,5 millions <u>25,5 millions</u> compte tenu de la dilution) et, si l'option de surallocation est exercée intégralement, 7-24,7 millions d' <u>24,7 millions d'</u> actions seront émises et en circulation, compte non tenu de la dilution (7-26,6 millions <u>26,6 millions</u> compte tenu de la dilution).
Emploi du produit :	Le produit net total que la Société tirera du placement est estimé à environ 7-\$ (7-\$55,1 millions de dollars <u>63,6 millions de dollars</u> (63,6 millions de dollars si l'option de surallocation est exercée intégralement) déduction faite de la rémunération des preneurs fermes et des frais du placement, lesquels sont estimés à 7-\$4,9 millions de dollars <u>4,9 millions de dollars</u> .

La Société a l'intention d'affecter le produit net qui sera tiré du placement de la façon suivante : (i) une tranche d'environ 60 % pour la recherche d'acquisitions stratégiques ~~au cours des~~ dans les 24 à 36 mois qui suivront la clôture; (ii) une tranche d'environ 25 % pour le renforcement de son bilan et le financement d'autres initiatives, dont les suivantes : a) la croissance interne dans l'offre de services de la Société auprès de ses clients existants, b) l'acquisition de nouveaux clients, c) l'élaboration et la gestion de produits, d) l'expansion des ventes et des activités de commercialisation de la Société, et e) la recherche et le développement; et (iii) le reliquat pour les besoins du fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise.

Description du capital-actions :

À la réalisation du placement, le capital-actions autorisé de la Société sera composé d'un nombre illimité d'actions.

Politique en matière de dividendes :

La Société ne prévoit actuellement pas verser de dividendes sur les actions, car elle a l'intention d'affecter les bénéfices futurs éventuels au financement du développement de ses affaires et de la croissance de ses activités de même qu'au remboursement de ses dettes. La décision de verser des dividendes dans l'avenir appartiendra au conseil et dépendra de nombreux facteurs, dont la situation financière et les besoins de liquidités actuels et projetés, les restrictions contractuelles et les clauses restrictives des accords de financement de Pivotree, les critères de solvabilité imposés par le droit des sociétés et d'autres facteurs que le conseil jugera pertinents.

Conventions de blocage :

Aux termes de la convention de prise ferme, chaque administrateur et chaque haut dirigeant de la Société a accepté de ne pas, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des preneurs fermes, offrir, vendre, s'engager à vendre, mettre en gage, nantir, attribuer ou vendre une option, un droit ou un bon de souscription visant l'achat d'une propriété véritable d'actions qu'ils détiennent, directement ou indirectement, ou qui sont sous leur contrôle ou sur lesquels ils exercent une emprise, ou de titres pouvant être convertis, exercés ou échangés pour obtenir des actions (notamment des options, des unités d'actions incessibles ou des droits d'actions différées), ni de prêter, transférer, céder ou procéder à la disposition de tels titres; ou vendre à découvert ou conclure une opération de couverture, un swap ou un autre arrangement visant à céder à une autre personne, en totalité ou en partie, les incidences économiques de la propriété de titres, que cette opération soit réglée par la vente d'une tranche maximale de 50 % des actions détenues par un porteur à compter du 180^e jour suivant la date de clôture ou autrement. Les actions et les autres titres acquis par les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société dans le cadre du placement, après la clôture sur le marché libre ou dans le cadre d'un placement ultérieur par la Société au cours de la période de blocage sont exclus de la convention de blocage.

Territoires visés par le placement :

Premier appel public à l'épargne aux termes d'un prospectus ordinaire déposé dans toutes les provinces du Canada, ~~sauf le~~ Québec. Placement privé aux États-Unis en vertu de la *Rule 144A*

prise en application de la Loi de 1933, et à l'échelle internationale tel qu'il est permis.

Inscription :

La ~~Société a demandé l'inscription des actions ordinaires à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « TSXV »)~~ Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») a approuvé sous condition l'inscription des actions ordinaires sous le symbole « PVT ». L'inscription est conditionnelle ~~à l'obtention de l'approbation de la TSXV, conformément à ses~~ au respect par la Société de toutes les exigences d'inscription ~~initiales~~ de la TSXV.

Admissibilité :

Le placement est admissible pour les REER, les FERR, les REEE, les REEE, les RPDB et les CELI, en vertu des lois habituelles.

Commission :

Un montant correspondant à 6,0 % du produit tiré du placement (compte tenu de l'option de surallocation).

Teneur de livres :

Corporation Canaccord Genuity et Financière Banque Nationale inc.

~~Date de fixation du prix :~~

~~Prévue pour la semaine du 19 octobre 2020.~~

Date de clôture :

~~Prévue pour la semaine du 26~~ Vers le 30 octobre 2020.

Document comparison by Workshare 10.0 on Friday, October 23, 2020 5:02:58 PM

Input:	
Document 1 ID	file:///OW-FILE\Worldox\DATA\CLIENT\8645\8645017\00312654.PDF
Description	00312654
Document 2 ID	file:///OW-FILE\Worldox\DATA\CLIENT\8645\8645017\00326497.PDF
Description	00326497
Rendering set	Standard

Legend:	
<u>Insertion</u>	
Deletion	
Moved from	
<u>Moved to</u>	
Style change	
Format change	
Moved deletion	
Inserted cell	
Deleted cell	
Moved cell	
Split/Merged cell	
Padding cell	

Statistics:	
	Count
Insertions	25
Deletions	28
Moved from	2
Moved to	2
Style change	0
Format changed	0
Total changes	57

